

Fiche d'information sur les indicateurs de la traite des êtres humains

Directives :

- Après avoir regardé la vidéo et discuté son contenu, expliquez aux élèves que les situations de traite des personnes ont certains indicateurs. Par exemple, le travail forcé a généralement lieu dans les secteurs de l'agriculture, de la construction, du divertissement, des services et de la fabrication ; comme le cas du garçon qui a été victime de la traite à des fins de travail forcé. Un autre indicateur de travail forcé est que les victimes ne sont pas payées pour le travail qu'elles effectuent.
- Il est important de préciser aux élèves que les indicateurs peuvent ne pas être présents dans toutes les situations de traite d'êtres humains et que leur présence ou leur absence ne prouve ni ne réfute l'existence de la traite des êtres humains.
- Formez des groupes d'élèves et demandez-leur de dresser la liste des indicateurs liés au trafic des êtres humains relatifs au garçon. Par exemple, le garçon s'est habillé en haillons est forcé à travailler. Invitez les groupes d'élèves à partager leurs listes avec la classe.
- Pour clôturer, partagez avec les élèves la liste des indicateurs de la traite des êtres humains fournie avec cette fiche d'information et discutez-en. La classe peut identifier les indicateurs de traite des êtres humains qui constituent une violation des droits de l'Homme, en guise d'activité complémentaire.

Messages clefs :

- Les victimes de la traite peuvent se trouver dans diverses situations.
- Les élèves peuvent jouer le rôle en identifiant les victimes.
- Les indicateurs de la traite des êtres humains peuvent être présents dans toutes les situations de traite des êtres humains.

Les indicateurs de traite des êtres humains :

Indicateurs liés aux personnes victimes de la traite des êtres humains

Les victimes de la traite des êtres humains peuvent :

- Croire qu'ils sont forcés à travailler.
- Croire qu'ils ne doivent pas quitter leur environnement de travail.
- Montrer des signes que leurs mouvements sont contrôlés.
- Penser qu'ils ne peuvent pas quitter.
- Montrer des signes de peur ou d'anxiété.
- Être victimes de violence ou de menaces de violence à leur égard ou à l'égard des membres de leur famille et de leurs proches.
- Souffrir des blessures ressemble à celles d'une agression.
- Souffrir de blessures ou handicaps inhérents à certains emplois ou à certaines mesures de contrôle.
- Souffrir des blessures associées à l'application de mesures de contrôle.
- Être méfiantes envers les autorités.
- Souffrir de menaces d'être livrées aux autorités.
- Avoir peur de révéler leur statut d'émigrés.
- Ne pas être en possession de leur passeport ou d'autres documents de voyage ou d'identification car ces documents sont détenus par une autre personne.
- Détenir de faux papiers d'identification ou autres documents de voyage.
- Se trouver dans un lieu susceptible d'être utilisé pour l'exploitation des personnes.
- Ne pas maîtriser la langue locale.
- Ne pas connaître leur le lieu de travail ou l'adresse de leur lieu de résidence.
- Permettre d'autres personnes de parler en leurs noms quand on leur adresse la parole directement.
- Agir comme si elles avaient reçu des instructions de la part de quelqu'un d'autre.
- Être forcées à travailler sous certaines conditions.
- Être rappelées à l'ordre à travers des punitions.
- Ne pas être en mesure de négocier des termes de travail.
- Recevoir de petits salaires ou rien du tout.
- Ne pas avoir accès à leur argent.
- Travailler excessivement pendant de longues heures.
- Travailler sans avoir des jours de repos.

Indicateurs des personnes victimes de trafic à des fins de travail forcé

Les victimes de la traite à des fins de travail forcé sont généralement amenées à travailler dans des secteurs tels que l'agriculture, la construction, le divertissement, les services et la fabrication.

Les victimes de la traite des êtres humains peuvent :

- Habiter en groupes dans leur lieu de travail et quittent ces lieux rarement ou mêmes jamais.
- Vivre dans des lieux dégradés et inadaptés, tels que des bâtiments agricoles ou industriels.

- Ne pas s'habiller convenablement pour le travail qu'ils font. Par exemple, ils peuvent manquer d'équipement de protection individuelle ou de vêtements lourds.
- Ne recevoir que des restes à manger.
- Ne pas avoir accès à leur argent.
- Travailler sans contrat.
- Travailler excessivement pendant de longues heures.
- Dépendre de leur employeur pour un certain nombre de services, tels que le travail, le transport et l'hébergement.
- Ne pas avoir droit de choisir un hébergement.
- Ne jamais pouvoir quitter leur lieu de travail sans être accompagnés de leur employeur.

Indicateurs liés aux enfants victimes de la traite des êtres humains

Les enfants victimes de la traite des êtres humains peuvent :

- Ne pas être en mesure d'entrer en contact avec leurs parents ou leurs tuteurs.
- Avoir l'air d'être intimidés et se comporter d'une manière qui ne correspond pas au comportement des enfants de leur âge.
- Ne pas avoir des amis de leur âge.
- Ne pas avoir accès à l'éducation.
- Ne pas avoir du temps pour s'amuser.
- Vivre à l'écart des autres enfants et dans des logements insalubres.
- Ne pas manger avec les autres membres de la « famille ».
- Ne recevoir que des restes pour manger.
- Être engagés dans des travaux qui ne conviennent pas à des enfants.
- Voyager sans être accompagnées par une personne adulte.
- Voyager en groupes et avec des personnes qui ne sont pas leurs parents.

Les facteurs suivants peuvent aussi indiquer que les enfants sont victimes de traite d'êtres humains.

- La présence de vêtements pour enfant, généralement portés pour le travail manuel ou le travail du sexe.
- La présence de jouets, de lits et de vêtements pour enfants dans des endroits inappropriés, comme les maisons closes et les usines.
- Un adulte qui rapporte avoir « trouvé » un enfant non accompagné.
- Des enfants trouvés avec des numéros de téléphones pour appeler un taxi.
- La découverte de cas d'adoption illégale.